

35 Rue Hippolyte de la Morvonnais 35400 Saint-Malo
AL 372

ETAT DES **R**ISQUES ET **P**OLLUTIONS

En application des articles L125-5 à 7 et R125-26 du code de l'environnement.

Date de commande : 05/02/2025
Valide jusqu'au : 05/08/2025
N° de commande : 665255

Commune : Saint-Malo
Code postal : 35400
Code insee : 35288
Lat/Long : 48.65445 , -2.006845
Altitude : 7.54 m

Vendeur ou Bailleur : TEST
Acquéreur ou locataire :

Parcelle(s) :
35288 000 AL 372



<p>Niveau 1</p> <p>Fiche Radon</p> <p>Radon</p>	<p>Niveau 2</p> <p>Fiche Seisme</p> <p>Seisme</p>	<p>Aucun</p> <p>ENSA / PEB</p>	<p>Non concerné</p> <p>Recul du trait de cote</p>	<p>Faible ou Nul</p> <p>Sols argileux</p>	<p>Non concerné</p> <p>Fiche OLD</p> <p>Old: Débroussalement</p>
<p>0</p> <p>SIS</p>	<p>28</p> <p>CASIAS</p>	<p>3</p> <p>ICPE</p>	<p>Inondation</p> <p>CONCERNÉ</p>		

* A titre informatif

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr (article R.125-25)

Cliquez sur le lien suivant pour trouver les informations légales, documents de références et annexes qui ont permis la réalisation de ce document.

<https://www.etat-risque.com/s/NMGAX>



Scannez ce QR Code pour vérifier l'authenticité des données contenues dans ce document.

LES PLANS DE PREVENTIONS NATURELS

Type	Plan de Prevention des Risques	Exposition
Inondation 	APPROUVÉ Le 17/07/2017 <i>PPRsm Saint Malo, Inondation</i>	AL 372 OUI
	APPROUVÉ Le 17/07/2017 <i>PPRsm Saint Malo, Inondation - Par submersion marine</i>	

LES PLANS DE PREVENTIONS MINIERS

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention miniers		

LES PLANS DE PREVENTIONS TECHNOLOGIQUES

Type	Plans de Preventions des Risques	Exposition
Cette commune ne dispose d'aucun plan de prevention technologique		

ETAT DES RISQUES

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées

Code postal ou code insee

Nom de la commune

35 Rue Hippolyte de la Morvonnais 35400 Saint-Malo
AL 372

35400 (35288)

Saint-Malo

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR **NATURELS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date **17/07/2017**

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à : **Inondation**

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **NATURELS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **MINIERS**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou anticipé⁽²⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM

Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un **autre** PPR **TECHNOLOGIQUES**

Oui Non

Prescrit⁽¹⁾ ou approuvé⁽³⁾ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾

Date

Si oui, les risques technologiques pris en considération sont liés à : Effet toxique ou effet thermique ou effet de surpression

> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

Oui Non

> L'immeuble est situé en zone de prescription :

Oui Non

- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés

Oui Non

- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾

Oui Non

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en :

Zone 1
Très faible

Zone 2
Faible

Zone 3
Modérée

Zone 4
Moyenne

Zone 5
Forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)

L'immeuble se situe dans un secteur soumis aux Obligations Légales de Débroussaillage

Oui

Non

Information relative à la pollution des sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

Oui

Non

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques

L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe Naturels, Miniers ou Technologiques ?

Oui

Non

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par le [décret n° 2024-531 du 10 juin 2024 modifiant le décret n° 2022-750 du 29/04/2022](#) ? *

Oui

Non

N/C

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme.

Oui

Non

N/C

Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : geoportail-urbanisme.gouv.fr

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à 30 ans

> compris entre 30 et 100 ans

N/C

> L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

Oui

Non

N/C

> L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

Oui

Non

N/C

Retrait Gonflement des Argiles - Information relative aux travaux non réalisés

Article R125-24 du Code de l'environnement du [Décret n° 2024-82 du 5 février 2024](#)

"En cas de vente du bien assuré et lorsqu'il dispose du rapport d'expertise qui lui a été communiqué par l'assureur conformément à l'article L. 125-2 du code des assurances, le vendeur joint à l'état des risques la liste des travaux permettant un arrêt des désordres existants non réalisés bien qu'ayant été indemnisés ou ouvrant droit à une indemnisation et qui sont consécutifs à des dommages matériels directs causés par le phénomène naturel de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols survenus pendant la période au cours de laquelle il a été propriétaire du bien."

L'immeuble est concerné par les critères énoncés dans l'article R125-24 du Code de l'environnement.

Oui ⁽⁶⁾

Non

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom

TEST

Date

05/02/2025

Nom

Signature

Lieu

Saint-Malo

Signature

(1) **Prescrit** = PPR en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) **Anticipé** = PPR visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) **Approuvé** = PPR adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) **Approuvé et en cours de révision** = PPR adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

(6) Si oui, le vendeur doit joindre à l'état des risques la liste des travaux non encore réalisés.

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet : georisques.gouv.fr et geoportail-urbanisme.gouv.fr

ETAT DES NUISANCES SONORES AÉRIENNES

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

N° du Mis à jour le

2. Adresse Code postal ou Insee Commune
35 Rue Hippolyte de la Morvonnais 35400 Saint-Malo 35400 (35288) Saint-Malo

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

>L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB Oui Non

Révisé Approuvé Date

Si oui, nom de l'aérodrome :

>L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation Oui Non

Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés Oui Non

SITUATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DU PLAN D'EXPOSITION AU BRUIT (PEB)

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :

NON zone A¹ zone B² zone C³ zone D⁴
Aucun Très forte Forte modérée Faible

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisi entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quatervicies A du code général des impôts.(et sous réserve des dispositions de l'article L.112-9 du code l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture). Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE PERMETTANT LA LOCALISATION DE L'IMMEUBLE AU REGARD DES NUISANCES PRISENT EN COMPTE

Document de reference :

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Le plan d'exposition au bruit de l'aérodrome de :
peut être consulté à la mairie de la commune de :
où est sis l'immeuble.

Vendeur ou Bailleur
TEST

Date / Lieu
05/02/2025

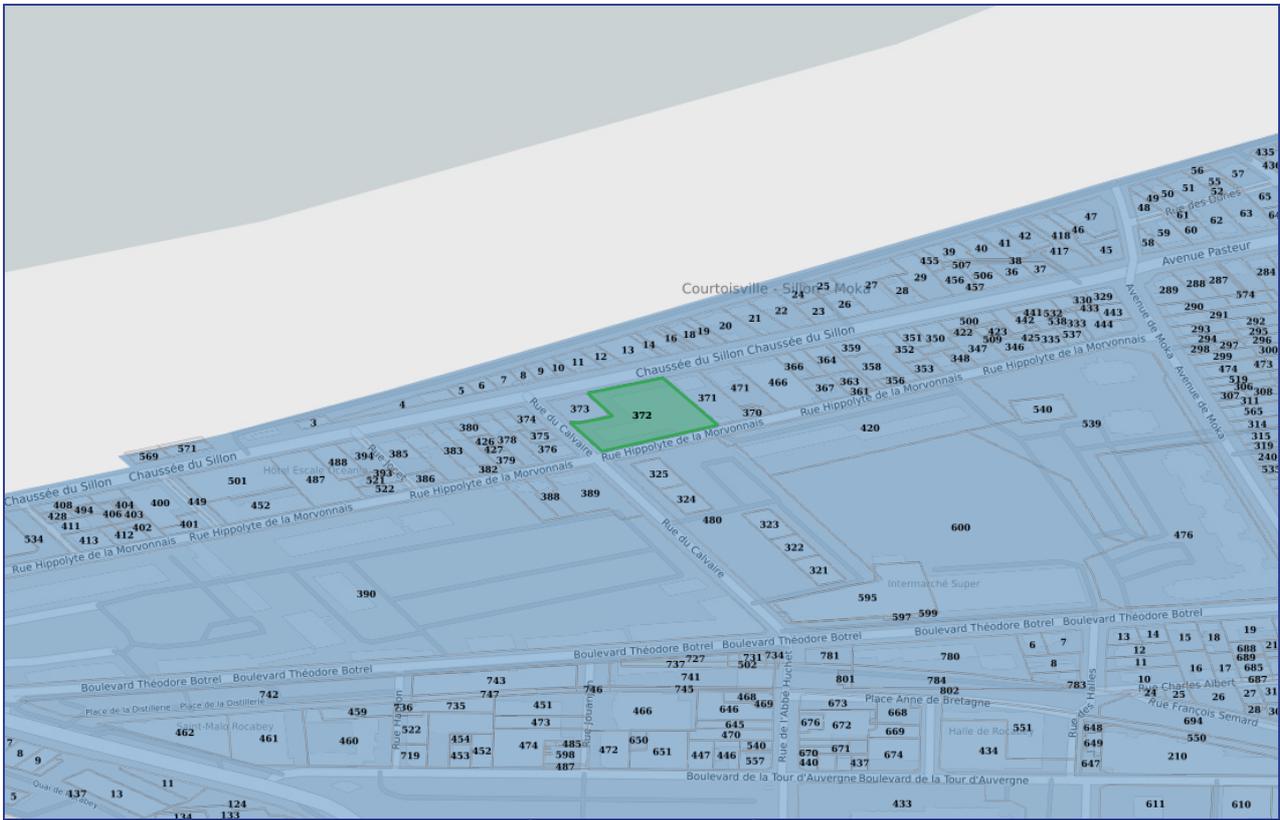
Acquéreur ou Locataire

Information sur les nuisances sonores aériennes pour en savoir plus.consultez le site Internet du ministère de la transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/>

Modèle état des nuisances sonores aériennes

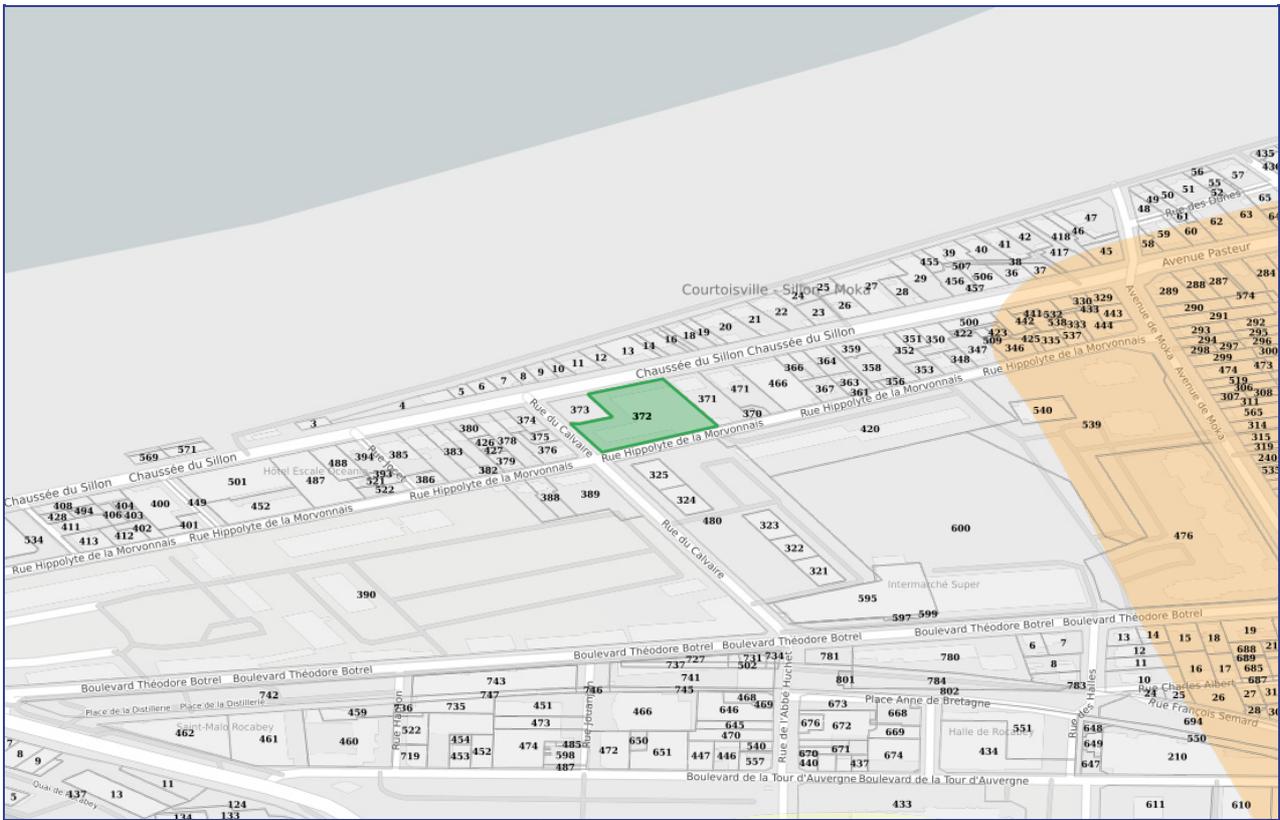
En application de l'article L. 112.11 du code de l'urbanisme

MTES/DGAC/juin 2020

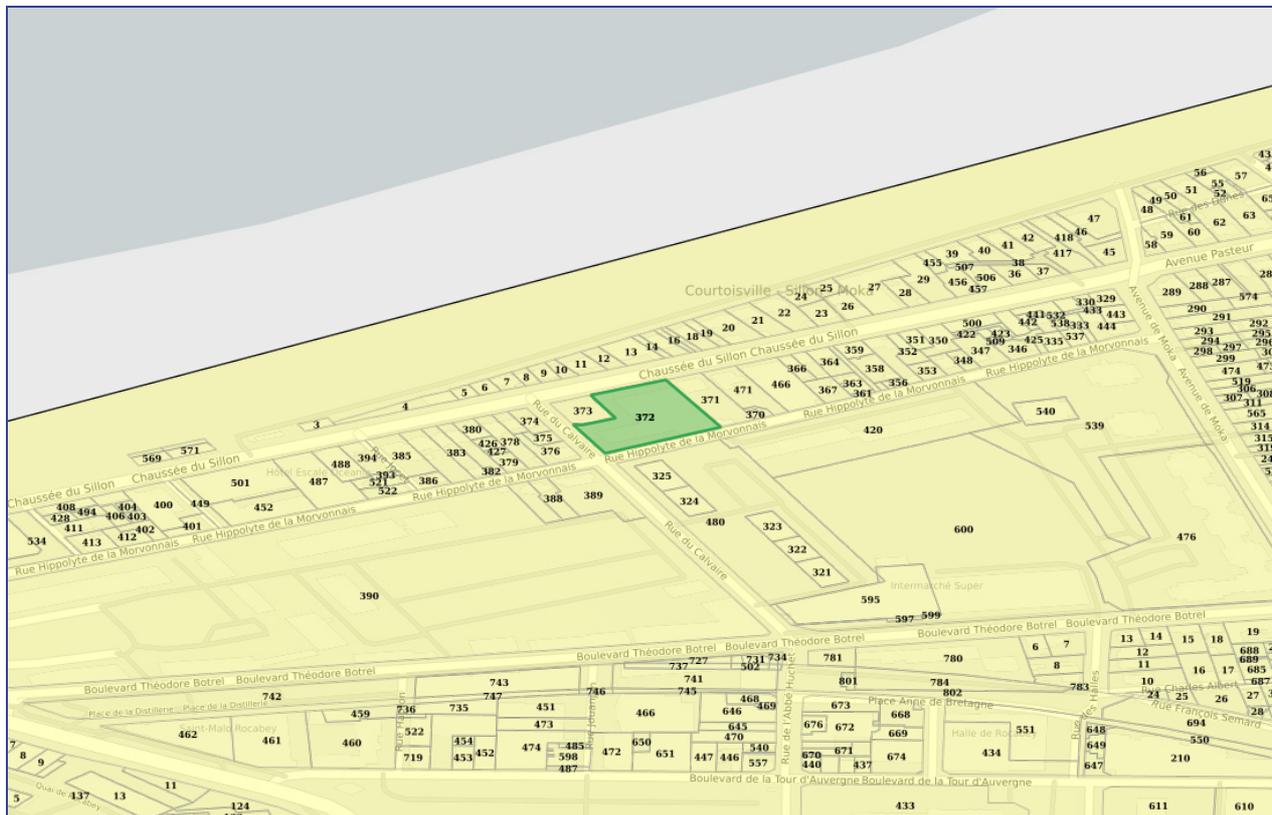


■ Zone de risque

ARGILES

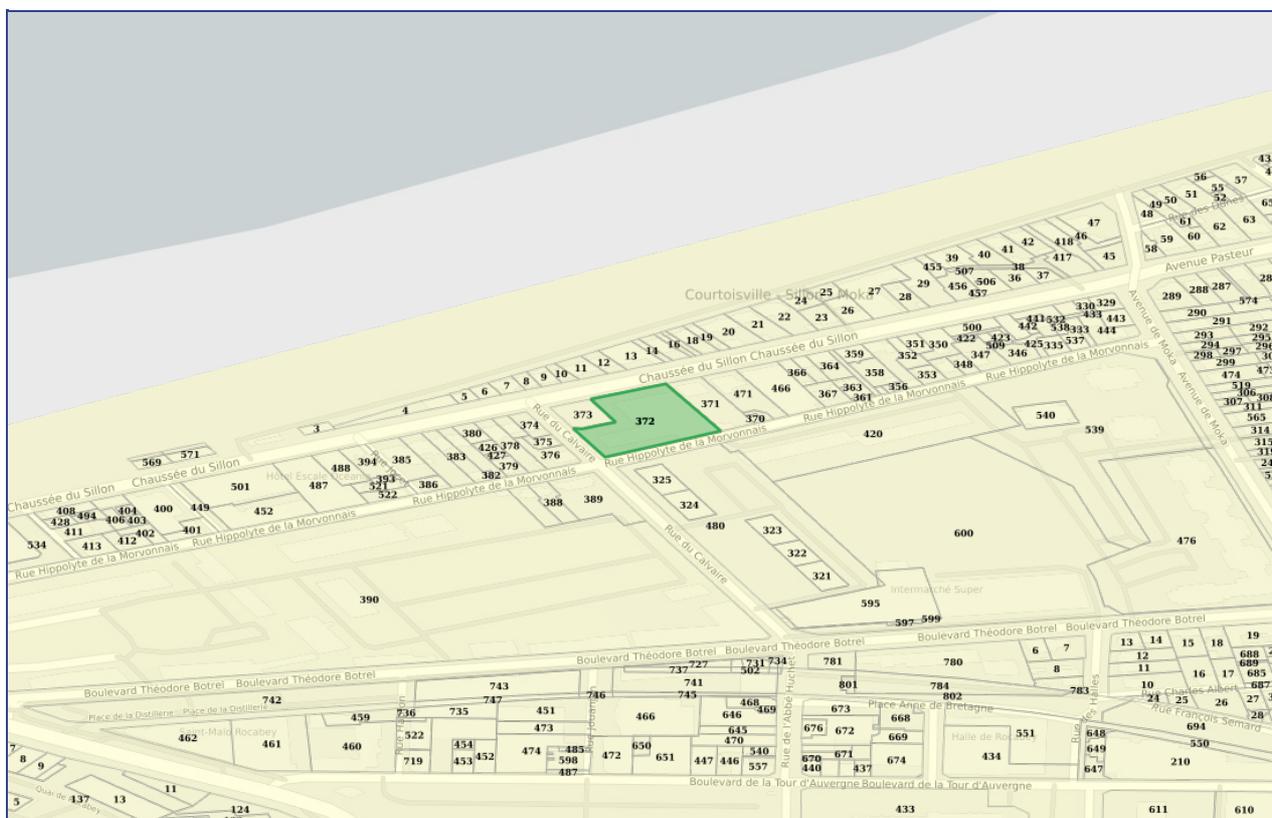


■ Faible ■ Moyen

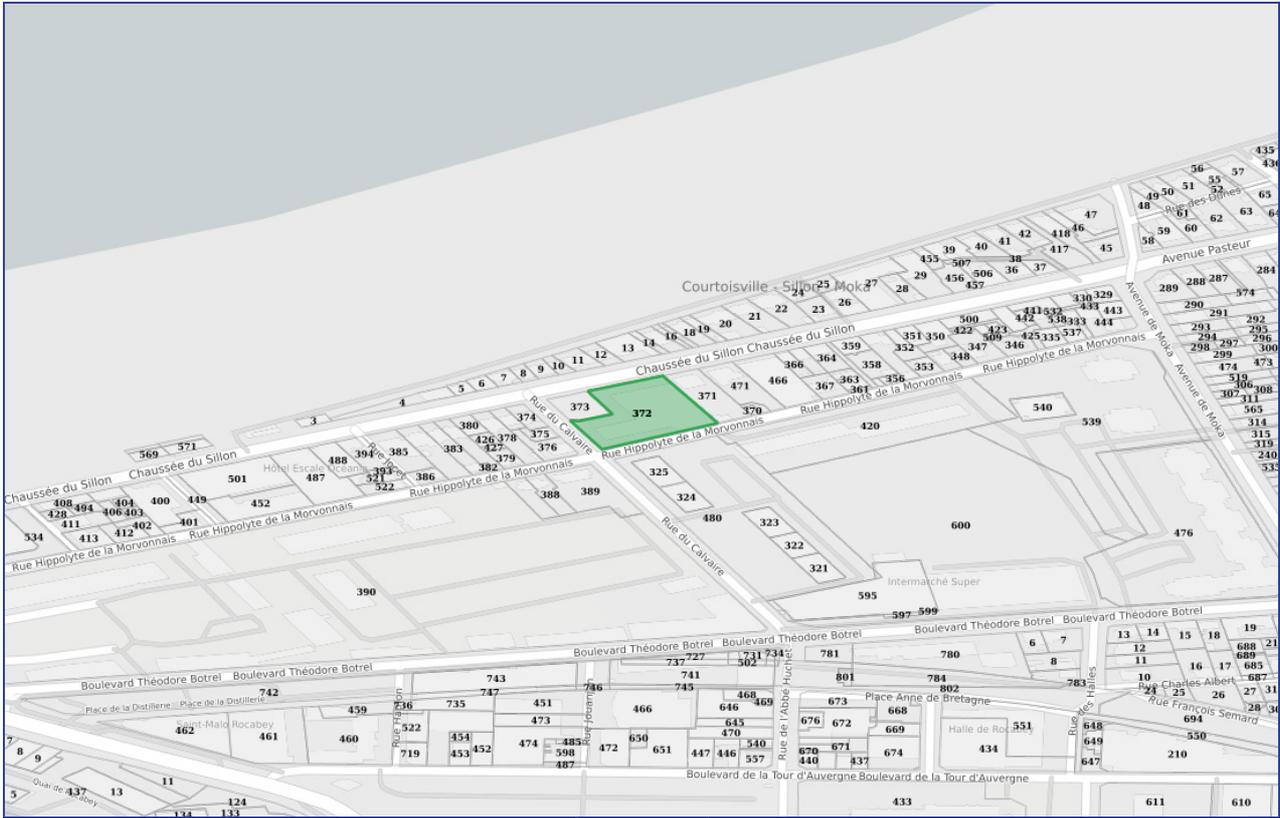


2 - Faible

POTENTIEL RADON



Niveau 1

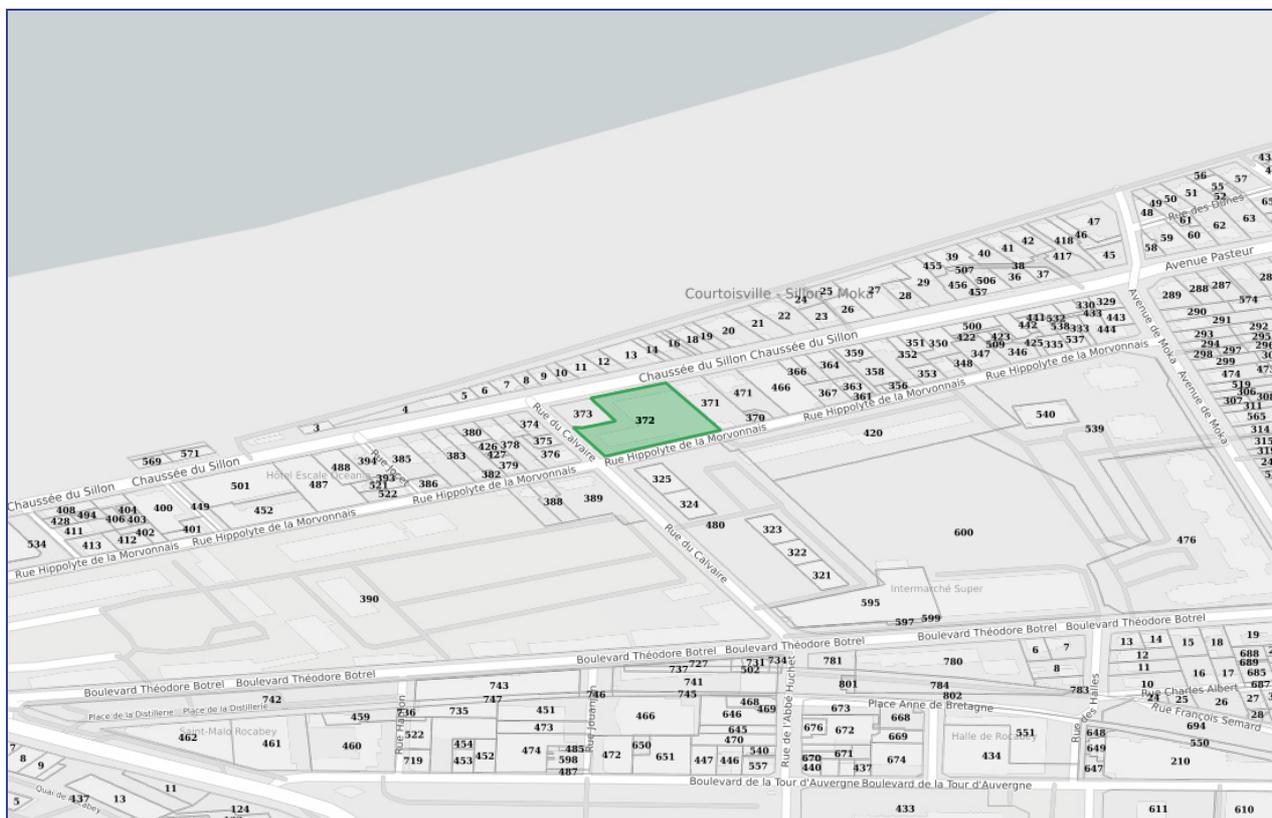


Non concerné

CASIAS



■ Casias



Non concerné

Code	Description	Distance	Fiche
Aucun site SIS à moins de 500 mètres ...			

 CARTE DES ANCIENS SITES INDUSTRIELS ET ACTIVITÉS DE SERVICES **CASIAS** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
SSP3814817	(Etat En arrêt) 96 Sillon (Chaussée du)	5 Mètres	Détails
SSP3814771	(Etat En arrêt) Non renseigné	7 Mètres	Détails
SSP3814770	(Etat En arrêt) 86 Sillon (Chaussée du)	48 Mètres	Détails
SSP3814776	(Etat En arrêt) 63 rue Morvonnais (Hippolyte de la)	120 Mètres	Détails
SSP3814753	(Etat En arrêt) 63 rue Morvannias (Hippolyte de la)	121 Mètres	Détails
SSP3814777	(Etat En arrêt) Non renseigné	131 Mètres	Détails
SSP3813303	(Etat En arrêt) LA BOITE A CLOU 130 Sillon (Chaussée du)	153 Mètres	Détails
SSP3814769	(Etat En arrêt) 4 rue Piperie (de la)	174 Mètres	Détails
SSP3814755	(Etat En arrêt) 9 rue Morvonnais (Hippolyte de la)	175 Mètres	Détails
SSP3813480	(Etat Indéterminé) 12 boulevard Botrel (Théodor)	222 Mètres	Détails
SSP3814821	(Etat En arrêt) 1 rue Jouanjan	235 Mètres	Détails
SSP3813168	(Etat En arrêt) 53 avenue Moka	246 Mètres	Détails
SSP3814823	(Etat En arrêt) 24 boulevard Botrel (Théodor)	264 Mètres	Détails
SSP3812487	(Etat En arrêt) 4 rue Abbé (Leroy)	265 Mètres	Détails
SSP3813294	(Etat En arrêt) 13 boulevard Pasteur	302 Mètres	Détails
SSP3811652	(Etat En arrêt) 64 Sillon (Chaussée du)	312 Mètres	Détails
SSP3814789	(Etat En arrêt) 29 rue Industrie (de l')	373 Mètres	Détails
SSP3814775	(Etat En arrêt) 18 rue Industrie (de l')	398 Mètres	Détails
SSP3812212	(Etat En arrêt) 19 rue Industrie (de l')	402 Mètres	Détails
SSP3814780	(Etat En arrêt) 54 Sillon (Chaussée du)	420 Mètres	Détails
SSP3814820	(Etat En arrêt) 13 rue Industrie (de l')	434 Mètres	Détails
SSP3813425	(Etat Indéterminé) 15 boulevard République (de la)	445 Mètres	Détails
SSP3812142	(Etat En arrêt) 12 rue Macé (jean)	453 Mètres	Détails
SSP3814838	(Etat En arrêt) 9 rue Dubreuil (François)	458 Mètres	Détails
SSP3814799	(Etat En arrêt) 12 rue Industrie (de l')	460 Mètres	Détails
SSP3813537	(Etat Indéterminé) GRAPHIC OFFSET 2 rue Cosnes (des)	464 Mètres	Détails
SSP3813998	(Etat En arrêt) 16 rue Dubreuil	486 Mètres	Détails
SSP3813932	(Etat Indéterminé) 34 boulevard Villebois Mareuil	491 Mètres	Détails

 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT **ICPE** - À MOINS DE 500 MÈTRES

Code	Description	Distance	Fiche
0005503475	VEGAM (SICA S.A.) (ST MALO)	390 Mètres	Détails
0005501533	TIMAC AGRO SA (QI)	400 Mètres	Détails
0005504341	GDF - ANCIENNE USINE A GAZ DE ST MALO	416 Mètres	Détails

Adresse de l'immeuble
35 Rue Hippolyte de la Morvonnais 35400 Saint-Malo
35400 Saint-Malo

Arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe

Cochez les cases OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Code NOR	Catastrophe naturelle	Date de début - fin	Publication au J.O	Indemnisation ?	
INTE1808306A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 03/01/2018 au 03/01/2018	02/05/2018	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE1418131A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 31/01/2014 au 02/02/2014	10/08/2014	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
IQCE0819657A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 10/03/2008 au 10/03/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE0600132A	Sécheresse	Du 01/07/2003 au 30/09/2003	11/03/2006	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9900627A	Mouvement de Terrain	Du 25/12/1999 au 29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9600301A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 19/02/1996 au 21/02/1996	04/09/1996	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9500070A	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 17/01/1995 au 31/01/1995	08/02/1995	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTE9000289A	Chocs Mécaniques liés à l'action des Vagues	Du 27/02/1990 au 01/03/1990	15/08/1990	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
INTX8710333A	Tempête	Du 15/10/1987 au 16/10/1987	24/10/1987	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
NOR19821224	Inondations et/ou Coulées de Boue	Du 14/10/1982 au 14/10/1982	26/12/1982	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

Cachet / Signature du vendeur ou du bailleur

Etablie le

05/02/2025

Nom du vendeur ou du bailleur :

TEST

Nom de l'acquéreur ou du locataire :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie ou sur internet (www.georisques.gouv.fr)